

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « L'ÉVOLUTION DU PROJET DE LIGNE DE BUS « RAPIDO » ENTRE ARLON ET LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je reviens vers vous dans le cadre du dossier relatif à la création d'une ligne « Rapido » reliant Arlon au Grand Duché de Luxembourg. Ma dernière interpellation date du mois de mai et vous m'aviez dit qu'une rencontre avec votre homologue luxembourgeois était prévue. Une firme privée semble intéressée par ce projet au vu des problèmes croissants de mobilité rencontrés dans le Sud du pays. Est-ce que nos homologues luxembourgeois ont répondu favorablement à l'élaboration de ce projet ? Où en est l'étude évoquée à un moment donné sur le maintien de la troisième bande ? Le partenaire privé est-il toujours intéressé ? Il est important d'aboutir dans les meilleurs délais.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le projet de création d'une ligne rapide reliant Arlon au Grand Duché de Luxembourg a effectivement retenu mon attention et mon cabinet a pris contact avec les autorités du Grand Duché afin de préparer le dossier. De ces contacts, il apparaît que l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence sur le territoire luxembourgeois est intégrée dans une réflexion plus large portant sur l'instauration de ce système sur les grands axes de pénétration. Un groupe de travail se réunit pour examiner les aspects juridiques et techniques d'un tel projet. J'ose espérer que les conclusions de ce groupe me seront communiquées rapidement. Il faut encore voir les types d'investissements à réaliser. Le bureau Stratec a réalisé une étude générale et préconise des investissements lourds, telles que la modification de la largeur des bandes de circulation, la signalisation électroniques, etc. Je ne sais pas si les Luxembourgeois vont accepter de réaliser ces investissements L'autre option qui s'offre à nous est plus légère et consiste à utiliser l'infrastructure actuelle et à ne modifier que quelques marquages routiers. Dans cette hypothèse, l'investissement est limité

et réalisable à très court terme. Si on prend le montant des investissements pour le tronçon Bierges-Overijse, il s'élève à 30.000 euros pour la partie wallonne. La Flandre avec laquelle nous avons passé un accord a décidé, quant à elle, d'investir un million d'euros, car elle a choisi la méthode Stratec qui préconise une adaptation des routes. Ces travaux sont beaucoup plus conséquents. J'attends la réponse du Grand Duché de Luxembourg. Il faut savoir qu'une firme est intéressée, mais les conditions de circulation doivent être intéressantes. J'en saurai davantage d'ici quelques semaines. Personnellement, je souhaiterais qu'on commence par un marquage au sol.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je partage son point de vue sur la période d'essai qui permettra d'évaluer la pertinence du projet. Il faut être conscient que cela prend du temps pour fidéliser les clients et faire changer les mentalités. J'espère que les Luxembourgeois accepteront de faire l'essai pour qu'on puisse avancer rapidement dans ce dossier.*

**Parlement Wallon - Commission de l'Aménagement du territoire - lundi 19
novembre 2007**